

CRÉATION

Arrêté n° 2010/4476 du 21 décembre 2010. Le dispositif est géré par la Fondation OVE, reconnue d'utilité publique, qui accompagne plus de 7000 personnes en situation de handicap, de dépendance ou de vulnérabilité, et des aidants. La Fondation OVE gère plus de 110 dispositifs, établissements et services médico-sociaux en France grâce à plus de 2500 professionnels. Elle collecte des dons au profit des actions de ses établissements et services sur le site internet www.fondation-ove.fr.



Le dispositif ITEP (DITEP) d'Albertville accompagne des enfants et des adolescents, qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.



L'autorisation n°2015-4635 du DITEP d'Albertville installe 10 places d'accueil de jour, auxquelles s'ajoutent 10 places de service, un Pôle de compétence et de prestations externalisées (PCPE) de 6 places plus 2 pour des enfants ou adolescents en situations dites complexes.

Une équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) complète ce dispositif. S'inscrivant dans une démarche de réponse accompagnée pour tous, le DITEP propose des réponses à toute demande adressée par la Commission départementale de l'autonomie et du handicap (CDAH).



Un accompagnement pluridisciplinaire

Service éducatif : 6 professionnels, 1 responsable de site

Service de soin : 1 médecin, 1 psychomotricienne, 2 psychologues

Service logistique et administratif : 1 référente qualité, 1 secrétaire, 1 agent d'entretien

Situation géographique

Le dispositif ITEP est actuellement situé au 1, rue des Frères Gibello, 73200 Albertville. Au cœur de la ville, il est proche des écoles, des infrastructures sportives et des centres sociaux et culturels.

Moyen d'accès

Par la route :

- Depuis la N90 en direction de Moutiers : prendre la sortie n°30 en direction de « Albertville Centre ». Au rond-point, prendre la D1212 direction « Albertville Centre ».

- Depuis la D1212, prendre direction du Champ de Mars au rond-point « Village Montana ». Après 200m, tourner à droite sur le chemin des Esserts jusqu'à l'intersection avec la rue Pasteur. Tourner à droite rue Pasteur. Après le passage à niveau, prendre à gauche au rond-point sur l'avenue Sainte Thérèse puis tourner à gauche avenue Président John Kennedy.

Contact

- Directeur de territoire

Jean-Marc Groff

Tél. 06 72 82 69 73

jeanmarc.groff@fondation-ove.fr

- Responsable de site

Marie-Laure CHABERT

Tél. 06 23 30 65 76

marielaure.chabert@fondation-ove.fr



OVE - DITEP d'Albertville

1, rue des Frères Gibello

73200 Albertville

Tél. 04 50 44 50 15

www.fondation-ove.fr





LES MISSIONS

Le DITEP favorise le maintien de la scolarisation en établissement scolaire. Il promeut les pratiques permettant de construire ou développer des projets prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

La mission principale des ITEP est de permettre à l'enfant ou au jeune concerné, un travail de réflexion sur ses actes en accompagnant son développement grâce à une intervention interdisciplinaire qui prend en compte la nature des troubles psychologiques et leur évolution.

LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

- Entretiens de soutien à la parentalité,
- Groupes de réflexion parentale,
- Consultations thérapeutiques et rééducations,
- Bilans psychologiques, neuropsychologiques et psychomoteurs.
- Le soutien et l'accompagnement vers les soins. Coordination avec les partenaires (écoles, collèges, lycées, MDPH, CMP, CATP...).

Les actions éducatives sont diversifiées et concernent notamment :

- La socialisation et les relations à autrui dans le cadre d'un groupe d'enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les âges et les centres d'intérêt sont proches,
- L'apprentissage et la prise en charge de soi-même,
- L'ouverture au monde par le biais d'activités sportives, culturelles, de découverte, de travaux manuels, de jeux...
- Le soutien des potentialités intellectuelles et la réconciliation avec les savoirs par l'éveil à la culture, l'accompagnement à la scolarité ;
- L'accès à la découverte du milieu professionnel dans la perspective d'élaboration d'un projet de formation,
- Le soutien à la scolarité.

L'ORGANISATION

Le DITEP fonctionne du lundi au vendredi 210 jours/an. Des accompagnements sont proposés en période scolaire et partiellement lors des congés scolaires.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Un livret d'accueil, un règlement de fonctionnement ainsi qu'un exemplaire de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie sont remis dès l'admission dans l'établissement.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Un **contrat de séjour** d'une durée d'un an est signé à l'admission de l'enfant dans l'établissement. Il peut être rompu dans les conditions définies si les termes n'en sont pas respectés.

Ce contrat de séjour mentionne :

1. Les objectifs de l'accompagnement.
2. Les prestations pouvant être mises en place.
3. Les modalités de l'accompagnement.
4. Les modalités financières.
5. Les conditions et les modalités de résiliation, de révision ou de cessation du Contrat de séjour.

Des clauses particulières peuvent être ajoutées à ce contrat de séjour.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le DITEP est inscrit dans une démarche d'évaluation de la qualité du service. Une évaluation interne a été conduite en 2020.

LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (OU PPA)

À l'issue de la période d'observation, un premier PPA est construit avec l'enfant et sa famille. Il s'appuie sur les compétences de l'enfant et prend en compte également les difficultés de celui-ci et les attentes de ses responsables légaux. Il définit les objectifs de l'accompagnement et les moyens employés pour y répondre. Ce projet est nécessairement évalué dans un délai d'un an. Il est le plus souvent défini pour l'année scolaire en cours.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un conseil de la vie sociale (CVS) est mis en place au sein du DITEP. Ce CVS est composé de représentants des usagers, de représentants des familles, de représentants des salariés. Le CVS se réunit une fois par trimestre. C'est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions inhérentes au fonctionnement de l'établissement.

LES PARTENARIATS

Le DITEP intervient en collaboration avec les établissements scolaires dans lesquels sont scolarisés les enfants et adolescents accompagnés (Écoles élémentaires, collèges, SEGPA, lycées...). Une collaboration avec les Centres médicaux psychologiques du secteur existe également.

Le DITEP est engagé dans différents projets et notamment dans un projet humanitaire pour lequel un partenariat avec la Croix-Rouge d'Albertville et la Banque alimentaire de Chambéry a été mis en place.

FINANCEMENT

Ce dispositif est financé par l'Assurance Maladie. L'intégralité du financement des prestations est assurée par l'établissement sauf situations particulières définies dans le cadre du Projet personnalisé d'accompagnement.

